



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25 --- Délégation certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU Était absente excusée : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU). Assistaient également au titre des services : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN Secrétaire de séance : Jérôme LECERF Date de la convocation : 18 février 2026
Délibération n°260303.14	FINANCES Bilan foncier 2025

Le bilan foncier annexé à la présente indique les opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2025. Ce document est annexé au Compte Financier Unique.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 la Loi n°95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et certains de leurs établissements publics ;

Vu la circulaire préfectorale du 17 avril 1996 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **APPROUVE** la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2025, conformément au bilan foncier présenté.

► **DÉCIDE** d'adopter le rapport annexé concernant le bilan foncier de l'exercice 2025.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU